

Département de l'INDRE

Commune de LYE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2020

L'an deux mille vingt le 4 août à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 27 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

**Présents** : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, GAUDÉ Lydia, SICAULT Annick, WIART Maryse, RAVENELLE Nathalie.

**Absentes excusées et représentées** : Mmes BECCAVIN Sandrine (a donné pouvoir à M. JOURDAIN Francis), SAUGER Caroline (a donné pouvoir à M. LACOTE Dominique), LEOMENT Violaine (a donné pouvoir à Mme RAVENELLE Nathalie).

Nombre de membres	14
Présents	11
Votants	14 (dont 3 pouvoirs)

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

### Délibération n° 58/2020 du 4 août 2020 Redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47,  
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement des redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01)

Considérant que les tarifs minima applicables en 2020 découlent des calculs suivants :

Moyenne année 2019 = (Index TP01 de décembre 2018 + mars 2019 + juin 2019 + septembre 2019)/4 = (718,80 + 727,29 + 728,60 + 726,64)/4 = 725,333

Moyenne année 2005 = (Index TP01 de décembre 2004 + mars 2005 + juin 2005 + septembre 2005)/4 = (513,30 + 518,60 + 522,80 + 534,80)/4 = 522,375

Soit un coefficient d'actualisation de 1,38852931

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de fixer pour l'année 2020 les tarifs annuels** de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

<b>Artères en souterrain (km)</b>	<b>: 41,66 € x 13,511 km d'artères</b>	<b>= 562,868 €</b>
<b>Artères en aérien (km)</b>	<b>: 55,54 € x 15,094 km d'artères</b>	<b>= 838,321 €</b>
<b>Emprise au sol (m<sup>2</sup>)</b>	<b>: 27,77 € x 1 m<sup>2</sup></b>	<b>= <u>27,770 €</u></b>
	<b>TOTAL =</b>	<b>1 428,959 €</b>
	<b>arrondi à</b>	<b>1 428,96 €</b>

- **que ces montants seront revalorisés** au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005
- **d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323**
- de charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 6 août 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 6 août 2020*

### Assurance dommages-ouvrage

Madame LACHAUME, interlocutrice Groupama auprès de la Commune, a établi une proposition pour une assurance dommages-ouvrage pour les travaux d'aménagement de 2 logements dans l'ancien bureau de Poste, coût : 4 600 €. Toute personne qui fait réaliser des travaux de construction par une entreprise peut souscrire une assurance construction *dommages-ouvrage*. Elle permet en cas de sinistre d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une

décision de justice. L'assurance *dommages-ouvrage* prend effet après l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement et ce pendant 10 années.

Antoine ROY : Comme nous ne touchons pas à la structure et qu'il ne s'agit que d'aménagement intérieur, ce n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas souscrire cette assurance.

**Délibération n° 59/2020 du 4 août 2020**  
**DM N° 2 Salon de coiffure**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments publics	615221		20,00			
Autres charges exceptionnelles sur				6718		20,00
Fonctionnement dépenses			20,00			20,00
			<b>Solde</b>			0,00

*Certifié exécutoire par le Maire*  
*Transmis en Préfecture le 6 août 2020*  
*Publié, affiché ou notifié le 6 août 2020*

**Délibération n° 60/2020 du 4 août 2020**  
**DM N° 2 Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations techniques matériel et				2315	H.O.	500,00
Investissement dépenses						500,00
			<b>Solde</b>			500,00
Terrains	040			211	H.O.	500,00
Investissement recettes						500,00
			<b>Solde</b>			500,00

*Certifié exécutoire par le Maire*  
*Transmis en Préfecture le 6 août 2020*  
*Publié, affiché ou notifié le 6 août 2020*

**Délibération n° 61/2020 du 4 août 2020**  
**DM N° 3 Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Fêtes et cérémonies	6232		450,00			
Titres annulés (sur exercices .....)				673		450,00
Fonctionnement dépenses			450,00			450,00
	<b>Solde</b>		0,00			

*Certifié exécutoire par le Maire  
Transmis en Préfecture le 6 août 2020  
Publié, affiché ou notifié le 6 août 2020*

**Délibération n° 62/2020 du 4 août 2020  
Abandon d'une parcelle au profit de la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du bornage et de la cession de parcelles au GFA du Pavillon une partie de l'accès à l'épicerie a été vendu. Afin de régulariser cette situation, une parcelle de 35 m<sup>2</sup> sera créée, numérotée et abandonnée par le GFA du Pavillon au profit de la Commune, si toutefois les services du cadastre acceptent cette démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier
- A régler les frais de géomètre afférant

*Certifié exécutoire par le Maire  
Transmis en Préfecture le 6 août 2020  
Publié, affiché ou notifié le 6 août 2020*

**Délibération n° 63/2020 du 4 août 2020  
Assainissement : Programme de travaux issus de l'étude patrimoniale  
Convention de Conseil à Maîtrise d'Ouvrage**

Monsieur le Maire rappelle que l'étude du schéma directeur d'assainissement est terminée, ce qui permet de construire un programme de travaux dont certaines actions sont urgentes. Il propose au Conseil Municipal d'avoir recours à une mission d'assistant conseil consistant à :

- Synthétiser les données du schéma directeur afin de définir précisément le programme de travaux à court terme
- Organiser les rendez-vous avec les organismes financeurs (Agence de l'eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental)
- Déposer les dossiers de demande d'aides financières possibles
- Assister la collectivité pour la consultation d'entreprises de maîtrise d'œuvre afin de conclure un marché pluriannuel pour le programme retenu par les organismes financeurs
- Réaliser les porter à connaissance nécessaires au renouvellement des deux stations de traitement de Pointeau et La Collardière

Afin de lancer les travaux issus du schéma directeur d'eaux usées, Monsieur le Maire

**PROPOSE**

- de confier au bureau d'études DUPUET Frank Associés, une mission de conseil à Maître d'Ouvrage pour un montant de 6 760,00 € HT soit 8 112,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**PREND** l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget

**DECIDE**

- de retenir le bureau d'études DUPUET Frank Associés pour une mission de conseil à Maître d'Ouvrage

**SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental, au taux le plus élevé possible

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution des dossiers, au choix du maître d'œuvre, à la réalisation des travaux, pour réaliser les travaux issus du schéma directeur d'eaux usées.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 6 août 2020*

*Publié, affiché ou notifié le 6 août 2020*

**Extension du réseau des eaux usées Les Moreaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 entreprises ont été consultées :

	Branchement VAILLANT	Branchement JOURDAIN
Entreprise RTC de St Aignan	1 773,00 € HT	2 247,50 € HT
Sarl GIRARD de Billy	1 400,00 € HT	1 490,00 € HT
Sarl ALLOUARD de Chargé	880,00 € HT	1 280,00 € HT

L'entreprise Allouard a été retenue.

Jean-François ROY : Je ne comprends pas pourquoi l'entreprise RTC est missionnée par le SEBN (syndicat des eaux du Boischaud Nord) pour les fuites, les réparations et les nouveaux branchements, alors qu'elle est plus chère que les autres.

**Commissions thématiques de la CCEV**

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, il est envisagé de créer 7 commissions thématiques au lieu de 10 comme initialement prévu. Un ajustement est donc nécessaire par rapport à la décision du 22 juin dernier.

**Développement économique, abattoir, aménagement du territoire, technologies de l'information et de la communication (sous la présidence de Gérard SAUGET) : Francis JOURDAIN**

**Service de gestion des déchets (sous la présidence d'Alain REUILLON) : Dominique LACOTE**

**Voirie, bâtiments communautaires (sous la présidence d'Alain POURNIN) : Jean-François ROY**

**Développement touristique, communication (sous la présidence de Gilles BRANCHOUX) :** Maryse WIART

**Energies renouvelables, agriculture (sous la présidence de William GUIMPIER) :** Antoine ROY

**Biodiversité, environnement (sous la présidence de Bruno TAILLANDIER) :** Jean-François ROY

**Service à la population (sous la présidence de Patrick GARGAUD) :** Sandrine BECCA VIN

**Culture et sports (sous la présidence d'Annick BROSSIER) :** Maryse WIART

### Informations au Conseil Municipal

#### ***Vandalisme au stade :***

Yves THERET : Dans la nuit du 18 au 19 juillet puis du 19 au 20 juillet 2020 : les portes de la buvette ont été forcées. Les bouteilles en plastiques et les gobelets ont été cassés et dispersés au sol. Les verres et les assiettes ont été brisés au sol dans le gravillon et sur la route du stade.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août, les filets neufs, installés 2 jours plus tôt, ont été déchirés.

#### ***Constat d'huissier :***

Comme prévu, un état des lieux avant le début des travaux du GFA du Pavillon a été réalisé le 3 juillet 2020 par M. Marien MALET.

Jean-François ROY : Il sera nécessaire de prendre un arrêté interdisant la circulation sur le chemin qui va des ateliers communaux au village du Peu.

#### ***Expert Voirie***

Jean-François ROY : Suite à l'incendie d'un véhicule, le 19 janvier 2020, qui a détérioré le revêtement d'enrobé de la Rue du Commerce, un expert a été missionné par l'assurance. Ce dernier a envoyé ses conclusions ; la commune est autorisée à signer le devis de réparation.

#### ***Trottoirs Route de Selles***

Jean-François ROY : Les travaux sont terminés et donnent satisfaction. Un rendez-vous de fin de chantier est prévu demain à 11 h 30 avec l'entreprise Letourneur.

Il serait souhaitable que les riverains prennent soin de ces trottoirs.

#### ***Proposition de terrain***

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre le 20 juillet 2020 avec M. MENON Xavier, le mari de Marie-Jeanne LEMOINE. Ce-dernier l'a informé de la mise en vente du terrain, de 648 m<sup>2</sup>, situé 3, Route de St Aignan, derrière l'école maternelle. Il a déjà reçu 2 propositions, l'une à 10 000 €, l'autre à 5 000 €.

Un acheteur potentiel souhaitant y installer une caravane. M. MENON propose ce terrain à la commune avant d'accepter la proposition d'un tiers. En 2013, cette parcelle avait été estimée à 10 000 € mais ce prix est négociable.

Le Conseil Municipal propose de faire une proposition entre 7 500 € et 8 000 €.

### **Projet champignonnières**

MM. Dominique GUENON et Philippe TIECHE ont le projet de 2 champignonnières, l'une à Lye aux Chenevières sur la propriété de MM. POMME Michel et FOUASSIER Francis pour produire des champignons de Paris, l'autre à Luçay-le-Mâle, pour produire des shiitakes bio avec la construction d'un bâtiment couvert de panneaux photovoltaïques.

Pour le site des Chenevières :

- Des travaux de voirie seront nécessaires. Annick BROSSIER, Présidente de la CCEV et Alain POURNIN, Président de la commission voirie de la CCEV, sont venus sur place faire un état des lieux. Le coût estimatif est d'environ 60 000 € avec un reste à charge à la commune de 10 %
- La ligne électrique doit être remise en fonctionnement. Un rendez-vous est prévu le 25 août avec le SDEI (syndicat départemental d'énergies de l'Indre) et Enedis.

Installation prévue en mars 2021 avec 5 emplois créés.

### **Don de tableaux**

MM. Michel BEAUDOUIN et André ASSAILLY souhaitent donner à la commune pour l'église Notre-Dame deux tableaux, non signés, reproduits par des amateurs. L'un représentant la déploration du Christ d'après Véronèse, l'autre La Vierge et l'enfant.

Un courrier a été adressé à l'Archevêque du diocèse de Bourges en ce sens.

L'avis de la DRAC sera également sollicité.

### **Médecin**

Maité Vandooren, jeune médecin généraliste originaire de la région Lilloise, diplômée de la faculté de médecine de Tours, cherche à s'installer dans les 18 mois à venir. Elle effectue actuellement un remplacement à Buzançais. Elle souhaite s'implanter à la campagne et ne veut pas exercer seule.

Un premier contact a été pris ce jour en liaison avec le Docteur VERIN.

Si ce projet devait aboutir, il faudrait réfléchir à une réorganisation intérieure de l'existant dans un premier temps et procéder à des travaux d'extension dans un second temps. Ces travaux pourraient être subventionnables à hauteur de 50 % au titre du contrat plan Etat-Région.

Le cabinet d'architecture Albertini et la commission bâtiments sont allés sur place pour réfléchir aux travaux à envisager.

### **Courrier**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Denise de la pharmacie de Meusnes qui informe de son départ à la retraite.

### **Dates à retenir**

Jeudi 6 août à 14 h 00 : Commission du Personnel

Vendredi 14 août à 18 h 30 : Réunion du SIRP

Mardi 25 août à 10 h 00 : SDEI et Enedis pour le projet champignonnières

Jeudi 26 août : SIRP

Jeudi 3 septembre à 9 h 00 : Elections du bureau du Syndicat Mixte du Pays

Lundi 7 septembre à 19 h 00: Réunion Les Lyelliputiennes

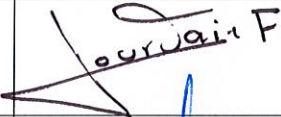

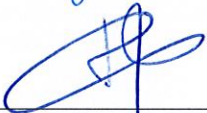



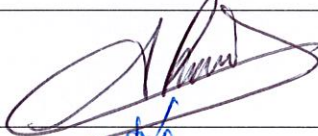

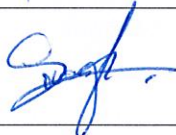
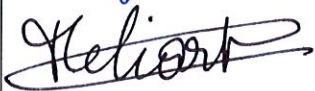
Lundi 14 septembre à 16 h 00 : Commission des bâtiments

Mardi 15 septembre à 10 h 30 : Mme EMBS de la DRAC

Mardi 22 septembre à 9 h 30 : Réunion travaux assainissement

La séance est levée à 20 h 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2020  
Délibérations n° 58/2020 à n° 63/2020

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
JOURDAIN Francis		
DESRI AUX Elisabeth		
ROY Jean-François		
THERET Yves		
LACOTE Dominique		
FOUASSIER Francis		
RAVENELLE Nathalie		
GAUDÉ Lydia		
SICAULT Annick		
WIART Maryse		
ROY Antoine	